Gérardmer Info du 18 juillet 2024

CCGHV – PLU, liaison douce Gérardmer-Bruyères & Office de Tourisme

18 juillet 2024 |

Le conseil communautaire du 17 juillet a permis de procéder à l'approbation du plan local d'urbanisme de Xonrupt-Longemer dont l'élaboration avait débuté en novembre 2018. Un point qui avait été introduit dans l'ordre du jour de cette réunion de la CCGHV afin « *de ne pas perdre de temps* » rappelait le maire xonrupéen, remerciant ainsi le conseil d'avoir accepté de procéder à ce vote afin que le PLU soit applicable le plus rapidement possible. Michel Bertrand qui a dressé un historique de la démarche avant de remercier également la directrice du service urbanisme de la commune de Gérardmer qui a été d'un grand soutien pour cette élaboration. Dans la foulée, le point suivant appelait à voter l'instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de Xonrupt-Longemer sur certaines zones. Droit voté et accordé à la CCGHV qui le délègue à la commune de Xonrupt. « *Ce n'est pas automatique, il faut avoir un PLU et il faut l'instaurer* (le droit de préemption – NDLR) » précisait l'édile.

Ce mercredi, les élus étaient également appelés à voter en faveur de la convention de délégation pour la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité du projet de liaison douce Gérardmer-Bruyères. Convention qui lie les deux communautés de communes concernées et le PETR du Pays de la Déodatie qui portera les études de faisabilité pour le compte des EPCI. Cette étape clarifiera la situation sur la faisabilité technique, règlementaire et financière du projet et servira d'outil d'arbitrage aux EPCI pour la suite à donner à ce projet. Rappelons que ce sont 24 km de voie douce qui devraient voir le jour entre le quai de Waremme à Gérardmer et la place H. Thomas à Bruyères. Ce vote s'est fait à l'unanimité et il a été rappelé que 8 candidats avaient répondu à l'appel d'offre lancé pour réaliser cette étude dont le coût est estimé à 120 000 €. Le reste à charge (environ 23 000 €) sera réparti ainsi : 35% pour la CCB2V et 65% pour la CCGHV.

Enfin, notons que les travaux de réhabilitation de l'office de tourisme Gérardmer Hautes Vosges devraient pouvoir débuter en septembre, après la saison estivale, les marchés ayant été attribués et donc votés en conseil communautaire.